

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 2 juin 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Sophie Baril
Nathalie Bonneville
Karine Clouâtre
Geneviève Girard

MM. Martin Carrier
Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2025-06-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Geneviève Girard :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point **varia ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2025-06-003 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux du mois de mai a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Martin Carrier et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'adopter les procès-verbaux de la séance régulière et de la consultation publique du 5 mai, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-004 Modification du procès-verbal de juillet 2024

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-07-012, adoptée lors de l'assemblée ordinaire de juillet 2024, portait sur le dépôt des rapports financiers de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois et du Centre d'Arts de Sabrevois ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette résolution afin d'y ajouter explicitement que le rapport financier 2023 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a également été déposé lors de cette même assemblée ;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard :

QUE la résolution 2024-07-012 soit corrigée afin que son titre se lise désormais comme suit : « *Dépôt des rapports financiers de la Municipalité, de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois et du Centre d'Arts de Sabrevois – Exercice financier 2023* » ;

QUE le premier paragraphe de la résolution soit modifié pour refléter le dépôt des trois rapports financiers, incluant celui de la Municipalité ;

QUE les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-005 Rapport de l'inspecteur pour le mois de mai 2025

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de mai 2025.

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par M. Martin Carrier :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de mai 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-006 Demande d'appui à la CPTAQ – Utilisation autre qu'agricole du lot 4 565 612

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ du demandeur expliquant le projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole sur les lots visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigus;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par M. Martin Carrier :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur le formulaire d'autorisation de la CPTAQ et les documents et plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Adoptée à l'unanimité

2025-06-007

**Décision sur demande de dérogation mineure
DM2025-03, 175, 20^e Avenue, lot 6 516 125**

Nature de la demande : Agrandissement du bâtiment principal en ajoutant un garage intégré avec pièce habitable au-dessus.

- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une dérogation de 0.5 mètre pour la marge latérale gauche;
- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une dérogation de 1.31 mètre pour la marge avant;
- CONSIDÉRANT** que d'accepter la demande quant à la marge avant pourrait causer un préjudice;
- CONSIDÉRANT** le caractère mineur de la demande pour la marge latérale;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Karine Clouâtre et résolu :

D'ACCEPTER la demande, tel que recommander par le CCU, visant l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale gauche est de 1.5 mètre.

DE REFUSER la demande, tel que recommander par le CCU, quant à la marge avant de 6.69 mètres.

Adoptée avec l'opposition de la conseillère, Mme Sophie Baril

2025-06-008

Dépôt du rapport financier 2024 du vérificateur et transmission au MAMH

- CONSIDÉRANT** que le rapport financier vérifié pour l'exercice financier 2024 a été préparé et déposé par le vérificateur mandaté par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois ;
- CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil a reçu copie dudit rapport et en a pris connaissance ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux obligations légales ;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre appuyé par Mme Sophie Baril et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois prenne acte du dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2024, tel que présenté par le vérificateur ;

QUE ledit rapport soit transmis officiellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux dispositions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-009

**Entente intermunicipale Ville SJSR,
approvisionnement aqueduc**

- CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale actuellement en vigueur entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant

l'approvisionnement en eau potable par le réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT l'importance de planifier à long terme les besoins en approvisionnement en eau potable pour la population de Sainte-Anne-de-Sabrevois ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de conclure une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, prévoyant des modalités actualisées et une durée d'environ vingt (20) ans ;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois entreprenne les démarches officielles auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de réouvrir l'entente intermunicipale actuelle portant sur l'approvisionnement en eau potable ;

QUE les négociations visent l'élaboration d'une nouvelle entente d'une durée d'environ vingt (20) ans, tenant compte des besoins futurs, des capacités d'approvisionnement et des considérations financières et techniques des deux parties ;

QUE le directeur général soit mandaté pour représenter la Municipalité dans le cadre des discussions et pour amorcer les travaux de rédaction de la nouvelle entente.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-010

Mandat firme consultant ingénieur Artélia Group - Calcul débit eau potable, horizon 15 ans - Plan réseau et rue entre 28 Ave et rue Des Moissons

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois de planifier adéquatement la capacité de son réseau d'aqueduc pour répondre aux besoins futurs en approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel et les perspectives de croissance dans le secteur situé entre la 28e Avenue et la rue des Moissons ;

CONSIDÉRANT que la firme Artélia Group possède l'expertise requise pour réaliser les études techniques et les plans d'ingénierie nécessaires ;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Martin Carrier et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois mandate la firme Artélia Group afin de :

- 1. Réaliser** une étude de calcul de débit d'eau potable projeté pour un horizon de 15 ans dans le secteur visé ;
- 2. Élaborer** un plan conceptuel du réseau d'aqueduc, incluant la desserte en eau potable pour le secteur situé entre la 28e Avenue et la rue des Moissons ;

QUE les honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat soient établis selon les modalités prévues avec la firme Artélia Group ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer toute entente ou document requis pour la mise en œuvre de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-11

**Acquisition Vélos électriques et équipements -
Subvention Programme Circonflexe ;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme Circonflexe afin de favoriser la mobilité durable et les loisirs actifs ;

CONSIDÉRANT que la subvention a été accordée pour l'acquisition de vélos et d'équipements destinés à un usage communautaire, récréatif ou municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet inclut l'acquisition de six (6) vélos électriques, deux (2) vélos réguliers ainsi que deux (2) remorques pour enfants ;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité en matière de développement durable, de transport actif et de qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le Programme Circonflexe couvre 75 % des coûts admissibles, la Municipalité assumant le 25 % restant ;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard et appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu :

QUE le Conseil autorise l'acquisition de six (6) vélos électriques, deux (2) vélos réguliers et deux (2) remorques pour enfants, dans le cadre de la subvention obtenue via le Programme Circonflexe ;

QUE la contribution financière de la Municipalité, correspondant à 25 % du coût total du projet, soit autorisée à même le budget prévu à cet effet ;

QUE le directeur général soit autorisé à procéder aux démarches administratives et aux acquisitions nécessaires, conformément au budget prévu dans l'entente de subvention.

2025-06-012

**Dalle de pavé pour Gazebo, Conteneur, Wi-Fi
Réseau**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois d'améliorer les infrastructures et les services offerts aux citoyens et visiteurs au site du Quai Ryan ;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer une dalle de pavé pour accueillir de façon permanente un gazebo sur le site ;

CONSIDÉRANT l'ajout nécessaire d'un conteneur de rangement pour soutenir les activités récréatives, nautiques ou événementielles sur place ;

CONSIDÉRANT la volonté de fournir un accès à un réseau Wi-Fi public sur le site du Quai Ryan, afin de favoriser l'accès à l'information et l'attractivité du lieu ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Sophie Baril, et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à l'aménagement d'une dalle de pavé destinée à accueillir un gazebo sur le site du Quai Ryan ;

QUE l'installation d'un conteneur de rangement soit autorisée à des fins logistiques et de soutien aux activités municipales ;

QUE les démarches soient entreprises pour permettre la mise en place d'un réseau Wi-Fi public à l'emplacement du Quai Ryan ;

QUE le directeur général soit autorisé à engager les fournisseurs nécessaires, selon les règles de gestion contractuelle en vigueur, et à coordonner l'ensemble des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-013

Frais de transport pour cours de natation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite soutenir l'accès aux cours de natation pour les enfants de la communauté ;

CONSIDÉRANT que le coût total par inscription est de 110 \$, incluant 83 \$ pour les frais de cours et 27 \$ pour les frais de transport en autobus ;

CONSIDÉRANT que les frais de transport génèrent un solde à défrayer non couvert par les inscriptions, et que la Municipalité souhaite assumer cette portion afin de maintenir un tarif accessible aux familles ;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale requise pour couvrir les frais de transport non assumés par les participants s'élève à 2 414 \$;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par Mme Nathalie Bonneville, et résolu :

QUE la Municipalité assume le montant résiduel de 2 414 \$ correspondant aux frais de transport excédentaires pour permettre la tenue des cours de natation à un tarif accessible ;

QUE cette somme soit prélevée à même les crédits budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-014

Contribution financière en tant que commanditaire, Championnat BMX

CONSIDÉRANT a tenue prochaine du Championnat de BMX, un événement sportif d'envergure auquel participeront des jeunes de la communauté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite encourager la participation des jeunes aux activités sportives et compétitions de haut niveau ;

CONSIDÉRANT que trois (3) enfants de la Municipalité participeront au Championnat et que la Municipalité désire les soutenir en tant que commanditaire ;

CONSIDÉRANT que la contribution proposée est de 400 \$ par enfant, pour un montant total de 1200 \$;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde une contribution financière à titre de commanditaire pour un montant total de 600 \$, soit 200 \$ par enfant participant au Championnat de BMX (trois enfants au total) ;

QUE cette somme soit prélevée à même le budget des contributions ou dons communautaires ;

QUE cette commandite soit versée selon les modalités prévues avec l'organisation de l'événement ou les représentants des participants.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-015 Dépenses du mois de mai 2025 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2025 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2025. Les dépenses représentant un montant de 482 181,13 \$.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-016 Correspondance

2025-06-017 Varia

2025-06-017.1 Adoption des salaires et des conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des salaires et des conditions de travail proposés pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que ces salaires et conditions de travail ont été examinés en fonction des budgets municipaux et des normes en vigueur;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'adopter les salaires et les conditions de travail des employés municipaux, tels que présentés.

Que ces salaires et conditions de travail soient intégrés dans le budget municipal et appliqués.

Que le directeur général soit mandaté pour assurer la mise en œuvre de ces salaires et conditions de travail, et pour en informer tous les employés concernés.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-018

Période de questions

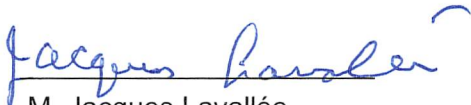
2025-06-019

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier